

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCP. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CPR Cash - P

Code ISIN : (C) FR0000291239

OPCVM prenant la forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)

Ce FCP est géré par CPR Asset Management, société du groupe Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF (Autorité des Marchés Financiers) : OPC Monétaire à Valeur Liquidative Variable Court Terme..

En souscrivant dans CPR Cash - P, vous investissez dans un portefeuille composé de supports monétaires, obligataires et de dépôts, de Durée de Vie Moyenne Pondérée (ou "WAL") inférieure à 120 jours. La Maturité Moyenne Pondérée du portefeuille (ou "WAM") ne pourra pas excéder 60 jours. La maturité maximale des titres en portefeuille ne pourra excéder 397 jours.

L'objectif de gestion consiste à obtenir une performance, nette de frais de gestion, égale à celle de l'indice €STR capitalisé sur la période de détention conseillée (supérieure à une semaine), tout en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection et d'analyse des titres du FCP. En cas de très faible niveau des taux du marché monétaire - voire de taux négatifs -, le rendement net de frais dégagé par le FCP pourrait être négatif et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

L'indicateur de référence est disponible sur le site : www.emmbenchmarks.eu.

Le Fonds est constitué d'instruments du marché monétaire de haute qualité crédit et de dérivés. Il répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Pour sélectionner les valeurs éligibles au Fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

Le processus d'investissement se déroule en trois étapes successives :

1) Encadrement préalable de l'univers d'investissement par une analyse détaillée des émetteurs ;

2) Intégration des contraintes financières (ratios réglementaires, processus interne d'évaluation du crédit) et extra-financières (notation ESG et exclusion) ;

3) Construction du portefeuille :

a) analyse de la liquidité des actifs et gestion de la liquidité : elle est assurée par l'utilisation des différents instruments de taux disponibles sur les marchés ;

b) choix d'une maturité moyenne pondérée : elle reflète nos anticipations sur l'évolution de la courbe des taux du marché monétaire ;

c) sélection des émissions et diversification des titres (obligations, titres de créances négociables) d'émetteurs publics et privés ;

d) arbitrage : la gestion recherche les opportunités d'investissement parmi les instruments du marché monétaire et les obligations offrant le meilleur rendement/risque selon le type d'instrument et la maturité du titre ;

e) pilotage de la note ESG du portefeuille en optimisant le couple rendement/Note ESG des émetteurs.

L'analyse extra-financière mise en œuvre dans le processus d'investissement, sur un univers représentatif de l'indice Merrill Lynch IG Global Corporate 1-3 ans, repose sur l'application de critères ESG fondée sur un référentiel de critères basés sur des textes à portée universelle (Pacte Mondial, Organisation Internationale du Travail, Droit de l'Homme, Normes ISO,...). Et sur l'application de critères génériques notamment :

- la consommation d'énergie et l'émission de gaz à effets de serre, la protection de la biodiversité et de l'eau pour la dimension environnementale ;

- le développement du capital humain, la gestion du travail et des restructurations, la santé et la sécurité, le dialogue social, les relations avec les clients et les fournisseurs, les communautés locales et le respect des droits de l'Homme pour la dimension sociale ;

- l'indépendance du Conseil, la qualité de l'Audit et des contrôles, la politique de rémunération, les droits des actionnaires, l'éthique globale et la Stratégie ESG pour la dimension de gouvernance.

L'approche Best-in-Class n'exclut aucun secteur d'activité à priori. Afin de limiter les risques extra-financiers potentiels de ces secteurs, le Fonds applique les exclusions mentionnées ci-dessus et notamment la politique d'exclusion d'Amundi sur le charbon et le tabac ainsi que la politique d'engagement du Groupe. Les notes ESG sont établies après agrégation de données issues de fournisseurs de données : celles-ci ne sont pas garanties et peuvent être incomplètes.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type normative, Best-in-Class et engagement :

1) Le Fonds intègre des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement à travers la politique d'exclusions d'Amundi ;

2) Le Fonds applique également les règles d'intégration ESG suivantes :

a) exclusion des émetteurs notés F et G à l'achat ;

b) exclusion des pires notes sur les 5 critères les plus pondérés par secteurs d'activité (poids déterminés par secteurs et revus régulièrement par Amundi pour le calcul de la note globale) ;

c) approche dite en "amélioration de note" : la note ESG moyenne pondérée du portefeuille doit être supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers représentatif de l'indice Merrill Lynch IG Global Corporate 1-3 ans après exclusion de minimum 20% des valeurs les plus mal notées et exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, et des actifs solidaires ;

d) taux de couverture des titres en portefeuille : soit au minimum 90% des titres en portefeuille notés ESG à l'exclusion des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire et des actifs solidaires.

3) Via une approche "Best-in-Class" : le Fonds cherche à favoriser les émetteurs leaders de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion.

4) Enfin, une politique d'engagement actif est menée afin de promouvoir le dialogue avec les émetteurs et les accompagner dans l'amélioration de leur pratique socialement responsable.

Les titres en devises sont systématiquement couverts contre le risque de change.

Le Fonds pourra également effectuer des dépôts auprès d'établissements de crédit appartenant au même univers d'investissement.

La dégradation d'un titre/émetteur/établissement de crédit par une ou plusieurs agences de notation n'entraîne pas de façon systématique la cession des titres/demandes de remboursement des dépôts concernés. La Société de Gestion s'appuie sur son évaluation interne pour évaluer l'opportunité de conserver ou non les titres/dépôts en portefeuille.

Par dérogation, la limite de 5% de l'actif du FCP par entité peut être portée à 100% de son actif lorsque le FCP investit dans des instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales de l'Union Européenne comme énoncés par le Règlement européen (UE) 2017/1131 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture.

Le Fonds promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Disclosure").

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

L'indice de référence n'évalue pas ou n'inclut pas ses constituants en fonction des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le portefeuille.

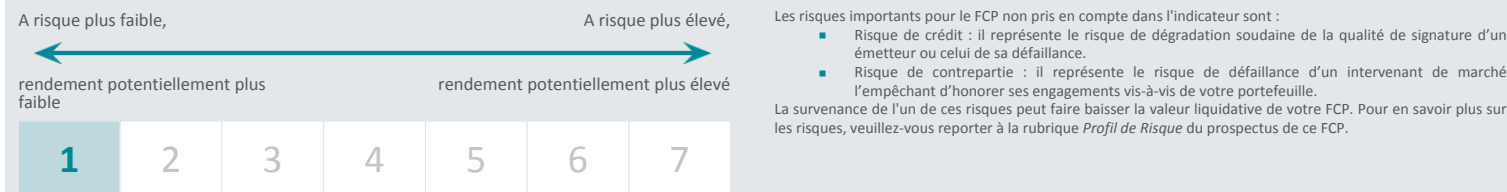
CPR Cash - P est libellé en EUR.

CPR Cash - P a une durée de placement recommandée supérieure d'une semaine à trois mois.

CPR Cash - P capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos parts à chaque valeur liquidative, calculée à fréquence quotidienne selon les conditions précisées dans le prospectus.

Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de ce FCP reflète celui du marché monétaire Euro Court Terme sur lequel il est investi.

- Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.
- Le capital n'est pas garanti.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	1,00 %
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	0,09%* TTC de l'actif net moyen
----------------	---------------------------------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	20 % annuel de la performance au-delà de celle de l'actif de référence. Aucune commission n'a été prélevée au titre de l'exercice précédent
---------------------------	--

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

*Les **frais courants** sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos en décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.

Il exclut :

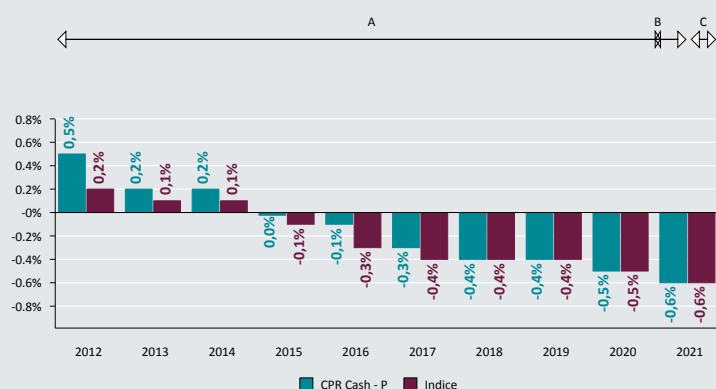
- Les commissions de surperformance.
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre OPC.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le prospectus. Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

La commission de surperformance est perçue même si la performance de la part sur la période d'observation est négative, tout en restant supérieure à la performance de l'actif de référence.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « **frais et commissions** » du prospectus de ce FCP, disponible à l'adresse www.cpr-am.com ou sur simple demande auprès de la société de gestion de portefeuille.

Performances passées



A : Transformation de la SICAV en FCP le 21.07.2021. Les performances antérieures à cette date sont une reprise de l'historique de performances de la SICAV CPR CASH.
B : Intégration d'un filtre ESG le 01/02/2021. Les performances antérieures à cette date ne reflètent donc pas la stratégie menée ensuite sur la SICAV.
C : A compter du 21.07.2021, le fonds devient un FCP.

- Le diagramme affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Ce FCP a été créé en 2021.
- Les performances présentées ci-contre sont celles de CPR Cash - P créée en 2021. Pour plus d'information, merci de consulter notre site www.cpr-am.com.
- L'indicateur de référence est : €STR capitalisé.
- Les performances annuelles sont calculées sur la base de valeurs liquidatives libellées en EUR.

Informations pratiques

www.cpr-am.com

- Nom du dépositaire : CACEIS Bank.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP (prospectus, rapport annuel, document semestriel et autres informations pratiques et/ou sur les autres catégories de parts) : ces informations sont disponibles gratuitement et sur simple demande écrite à CPR Asset Management – 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris France ou sur www.cpr-am.com
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
- La valeur liquidative est disponible à chaque calcul auprès de la société de gestion de portefeuille.
- Le FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique/aux « U.S. Persons » telles que définies au sein des mentions légales du site internet de la société de gestion de portefeuille : www.cpr-am.com et/ou dans le prospectus du FCP.
- Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci. Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.
- La responsabilité de CPR Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

CPR Asset Management est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er juillet 2022.